



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 9 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté par résolution le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 2022-URB-10-02 ».

Le projet de règlement n° 2022-URB-10-02 a pour objet la modification du Règlement sur les usages conditionnels 2022-URB-10 afin d'autoriser un usage conditionnel de type *Entreposage extérieur non lié à l'usage du bâtiment principal* dans la zone C1 (lot 5 075 333 du Cadastre du Québec), et un usage conditionnel de type *Installation de membrane autocollante sur des marches d'escaliers préfabriquées* dans la zone U8 (lot 5 076 107 du cadastre du Québec), dans la ville de Stanstead.

Les projets de règlements et la description ou l'illustration des zones concernées peuvent être consultés sur rendez-vous à l'hôtel de ville.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 13 janvier 2025 à 18h45 à l'hôtel de ville de Stanstead situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Cette assemblée de consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, à l'hôtel de ville de Stanstead. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

**DONNÉ À STANSTEAD, ce 5 décembre 2024.**

**Hughes Ménard,**  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Hughes Ménard, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau et sur le site web de la ville le 5 décembre 2024.

**EN FOI DE QUOI,** je donne certificat en ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

**ET J'AI SIGNÉ :**

**Hughes Ménard**  
Directeur général et greffier-trésorier